



# Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

## **Préavis municipal no 1-2015 concernant l'aménagement d'un trottoir, d'un arrêt de bus scolaires et d'un chemin piétonnier le long de la RC 639 (Mollie-Margot - giratoire des deux Ponts) avec demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **1. Historique**

Au vu du mauvais état de la chaussée, du réseau de collecteurs eaux claires et de drainages déficients ainsi que des problèmes de visibilité, un projet de réfection a été établi par les services cantonaux concernés.

Le projet de réfection de la RC 639 a été soumis à l'enquête publique du 15 juin 2012 au 16 juillet 2012. Il y a eu 4 oppositions qui ont toutes été retirées en date du 16 février 2013. Le 29 mai 2013, le Département a déclaré définitif et exécutoire le projet de requalification de la RC 639 comprenant les travaux, les expropriations nécessaires et la modification de la limite communale (FAO du 7 juin 2013).

Fin 2013, le Grand Conseil a accepté un crédit de fr. 5'430'000.-- pour la réfection totale de la route les Deux-Ponts/Mollie-Margot (RC 639). Dans le même temps et profitant des synergies, le Conseil communal de Savigny a accepté une demande de crédit de fr. 1'149'000.-- pour la création d'un trottoir jusqu'à la limite de notre Commune, au Bourg des Pilettes.

D'autre part, lors de l'entrée en vigueur de l'horaire 2014, le service de la mobilité a modifié les lignes de transports publics en supprimant la ligne Mollie-Margot/Forel. En réaction, une pétition munie de plus de 2500 signatures est parvenue au Conseil d'Etat. Lors des différentes rencontres entre la Conseillère d'Etat, les Communes et les opposants, quelques pistes ont été évoquées afin de diminuer l'impact de cette suppression de ligne.

En juillet 2014, la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) nous a présenté 2 variantes pour la prolongation ou la création d'un trottoir entre la limite communale de Savigny et la route du Bourg des Pilettes.

## 2. Situation actuelle et projets

Les travaux sur le territoire de Savigny sont en voie d'achèvement. Le trottoir abouti à la fin de leur zone villa. La DGMR s'est approchée de notre Municipalité avec quelques variantes de prolongation du trottoir afin de répondre en partie aux pétitionnaires et pour assurer une plus grande sécurité des usagers piétonniers empruntant ce tronçon. Des devis nous ont été présentés. Pour l'ouvrage se situant hors traversée de village, le Canton assume la moitié des coûts de construction. Plusieurs rencontres et séances ont eu lieu sur place.

Les synergies et le fait de la réfection de l'entier de la route nous ont convaincu de présenter au Conseil Communal une demande de crédit, non-prévue au plan d'investissements, pour trois réalisations.

### Trottoir :

Après une analyse détaillée de la situation, la Municipalité est convaincue que l'opportunité de créer un trottoir de 140 m le long de la RC 639 pour la somme de fr. 85'000.-- ne se présentera qu'une seule fois.

### Arrêt de bus scolaires :

Au cours des discussions menées avec la Commune de Savigny, nous avons évoqué la problématique de l'arrêt des bus scolaires. Après examen de diverses possibilités, la meilleure localisation se trouve en face du chemin des Pilettes, au bout de la zone villa de Savigny. Couplé à un ralentisseur, cet arrêt hors chaussée permettra la prise en charge des écoliers en toute sécurité.

Les frais d'aménagement seront partagés par moitié avec la Commune de Savigny. L'éclairage sera à charge de Savigny et nous prendrons à notre charge les frais d'ingénieurs.

### Chemin piétonnier :

Enfin pour sécuriser au mieux ce secteur, nous vous proposons d'aménager un chemin piétonnier simple entre le collège du Grenet jusqu'au bâtiment situé à la route de Mollie-Margot 24 (la Bergerie du Grenet). Les frais de construction de ce cheminement seront pris à part égale entre la Commune de Forel (Lavaux) et le Canton de Vaud.

## 3. Trottoir - estimation des coûts

Travaux de régie	fr.	5'300.--
Installation de chantier	fr.	4'500.--
Fouilles et terrassements	fr.	29'597.--
Pavages et bordures	fr.	10'650.--
Chaussée et revêtement	fr.	12'827.--
TVA	fr.	5'533.--
Divers et imprévus	fr.	6'287.--
Honoraires	fr.	7'367.--
Frais de mise à l'enquête	fr.	2'500.--
Total	fr.	<u>84'561.--</u>

**Total estimé arrondi à charge  
de Forel (Lavaux)**

fr.	<b>85'000.--</b>
-----	------------------

**4. Arrêt de bus scolaires - estimation des coûts**

Travaux de régie	fr.	850.--
Installation de chantier	fr.	700.--
Fouilles et terrassements	fr.	3'200.--
Pavages et bordures	fr.	3'021.--
Chaussée et revêtement	fr.	2'311.--
TVA	fr.	887.--
Divers et imprévus	fr.	1'008.--
<b>Total</b>	<b>fr.</b>	<b>11'977.--</b>

Total estimé arrondi **fr. 12'000.--**

A charge de Forel (Lavaux)	fr.	6'000.--
Honoraires	fr.	2'000.--

**Part communale pour l'arrêt de bus scolaires fr. 8'000.--**

**5. Chemin piétonnier - estimation des coûts**

Travaux de régie	fr.	700.--
Installation de chantier	fr.	600.--
Fouilles et terrassements	fr.	2'911.--
Chaussée et revêtement	fr.	4'171.--
TVA	fr.	737.--
Divers et imprévus	fr.	838.--
Honoraires	fr.	700.--
<b>Total</b>	<b>fr.</b>	<b>10'657.--</b>

**Total estimé arrondi à charge de Forel (Lavaux) fr. 11'000.--**

**6. Financement et évolution du plafond d'endettement**

Ces trois réalisations représentent un coût total de fr. 105'000.-- que nous vous proposons de financer par un emprunt de fr. 100'000.-- maximum, amorti sur une durée maximum de 20 ans, le solde étant financé par la liquidité courante.

N° préavis	Date	Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2012/2016
12/2011	16.12.2011					fr. 12'500'000.00
				<b>Accordés</b>		
01/2014	01.05.2014	Amélioration déchetterie		fr. 120'000.00		
07/2014	06.11.2014	Aménagement extérieur du groupe scolaire		fr. 420'000.00		
08/2014	06.11.2014	Amélioration des captages des sources		fr. 1'975'000.00		
			<b>Contractés</b>		<b>Prévus</b>	<b>Solde à disposition</b>
	01.01.2015	Total des emprunts	fr. 8'228'660.00			fr. 4'271'340.00
	31.03.2015	Amortissements 2015 (1er trimestre)	fr. -22'500.00			fr. 4'293'840.00
01/2015	23.04.2015	Aménagement d'un trottoir, d'un arrêt de bus et d'un chemin piétonnier le long de la RC 639 (Mollie-Margot - giratoire des deux Ponts)			fr. 100'000.00	fr. 4'193'840.00

**7. Conclusion**

Nous souhaitons profiter de la réfection totale de ce tronçon pour effectuer ces travaux. La bonne collaboration qui règne entre les instances cantonales, la Commune de Savigny et notre Municipalité nous a permis de trouver une solution optimale. Relevons encore que le Canton de Vaud, par sa Direction générale de la mobilité et des routes, reste maître d'œuvre pour ces ouvrages.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUZ)**

Vu le préavis municipal no1-2015,  
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- D'autoriser la Municipalité à aménager en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes et la Commune de Savigny un trottoir de 140 m, un arrêt de bus scolaires et un chemin piétonnier le long de la RC 639.
- De lui accorder pour ce faire un crédit de fr. 105'000.-- financé par un emprunt de fr. 100'000.-- maximum, amorti sur une durée maximum de 20 ans, le solde étant financé par la liquidité courante.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Adopté en séance de Municipalité du 2 mars 2015

Municipaux responsables : M. Daniel Flotron, Syndic et M. Pascal Gilliéron, Municipal

Annexes : - 1 plan du trottoir et de l'arrêt de bus scolaires  
- 1 plan du chemin piétonnier